

Québec, le 6 mars 2025

M. François Legault
Premier ministre du Québec
835 Bd René-Lévesque E
3e étage
Québec, QC G1A 1B4

OBJET : MSA : La communauté est choquée, une solution de repli devient essentielle!

Monsieur le Premier Ministre,

La présente lettre ouverte vise à attirer l'attention de votre gouvernement sur le fait que la communauté du Mont-Sainte-Anne demeure en otage d'une situation inacceptable au MSA. À notre avis, il est plus que temps de mettre en place une stratégie de repli qui permettra de changer les rapports de force avec le gestionnaire actuel de la montagne, *Resorts of the Canadian Rockies* (RCR). Votre leadership fera toute la différence.

En bref, les scénarios retenus à ce jour pour le secteur alpin et le secteur Est du MSA mènent à des culs-de-sac qu'il est encore temps d'éviter.

Le 17 décembre dernier, votre gouvernement a annoncé être parvenu à une entente avec RCR pour le secteur alpin. En conférence de presse, les parties ont indiqué avoir convenu d'un échéancier serré pour amorcer une remise à niveau de la montagne. Trois mois plus tard, on voit bien que cette annonce publique était destinée à calmer le jeu au sein d'une communauté qui s'impatiente à raison. On sait maintenant que l'entente n'est pas conclue et que le gouvernement n'a en mains qu'une lettre d'intention, après trois ans de négociations. Manifestement, RCR se fait encore et toujours tirer l'oreille quant aux conditions fermes à respecter. Nous apprenons également que le financement public de 50 M\$ destiné au secteur alpin ne sera pas ficelé tant et aussi longtemps que la SÉPAQ et RCR n'auront pas réglé tous les litiges entourant le secteur Est. Ceci témoigne largement du déficit de confiance que Québec a à l'égard de l'entreprise, déficit que le milieu partage totalement et qui se reflète d'ailleurs dans une résolution adoptée par la MRC de la Côte-de-Beaupré lors de l'assemblée publique du 5 mars 2025.

Pour le secteur Est, votre gouvernement comprend-il à quel point la communauté refuse que RCR reprenne la gestion de ce territoire ? La SÉPAQ a pourtant eu gain de cause dans toutes les poursuites juridiques intentées par RCR et voilà que la Société d'État en arriverait à plier devant l'entreprise ? Surtout que les raisons évoquées ne tiennent pas la route. 1) Si RCR n'a ni l'intérêt ni la capacité de rembourser le financement public de 50 M\$ qui lui est promis pour le secteur alpin, ce n'est certainement pas une excuse pour sacrifier le secteur Est qui a lui aussi besoin d'une remise à niveau majeure. 2) Les employés affectés au secteur Est auraient assurément un meilleur contexte de travail avec un employeur motivé et ambitieux,

ce qu'ils n'ont pas depuis de nombreuses années. 3) Il est particulièrement choquant de se faire dire que le fait de confier la gestion du secteur Est à RCR permettrait d'assurer une synergie avec les opérations du secteur alpin. Tout gestionnaire responsable mettrait effectivement cette synergie en priorité mais justement, RCR a laissé les deux secteurs dépérir depuis plus de 20 ans. Espérer un changement de comportement de la part de l'entreprise relève d'une illusion totale et inacceptable pour le milieu.

L'évidence de médiocrité entourant la gestion du MSA en dit long sur l'intérêt du gestionnaire actuel. Aucun des deux contrats de 1994 n'a été respecté par RCR depuis que son propriétaire, M. Murray Edwards, a racheté ces contrats en 2002. L'entreprise n'a fait aucune tentative de correction des opérations suite à la détérioration flagrante des infrastructures ou la baisse significative de l'achalandage. La dégringolade vers la désuétude s'opère depuis 20 ans et le MSA se classe désormais au 19ième et dernier rang parmi les montagnes de ski alpin du Québec quant à la satisfaction de la clientèle. Tout dans ses agissements indique que l'intérêt premier de RCR est de maximiser le plus longtemps possible les profits sur son investissement de 5 M\$ de 2002. Qui plus est, tous conviennent que le retour pour RCR sur un investissement de 50 M\$ (*somme promise en décembre 2024*) serait loin dans le temps. La conclusion crève les yeux : RCR n'est pas motivé à finaliser la négociation actuelle, pas plus qu'il sera motivé à respecter ses engagements contractuels auprès du gouvernement. L'intérêt de l'entreprise est de gagner du temps sachant que sa valeur de nuisance (rachat du contrat) se maintient dans le temps.

Au-delà des manquements flagrants de RCR à l'égard du MSA, les contribuables s'attendent à ce que votre gouvernement exerce fermement sa responsabilité fondamentale, celle de faire respecter les intérêts du Québec. Dans un état de droit, on ne laisse pas dépérir les bijoux collectifs, on ne laisse personne mettre en danger la sécurité d'une population et il y a des conséquences quand une entreprise ne respecte pas un contrat avec l'État. On se rappellera que la création du joyau du Mont Ste-Anne a été réalisée en partie par l'expropriation de certains terrains.

Il n'est pas trop tard pour éviter le piège que prépare RCR depuis des années

Tout bon négociateur doit déterminer la meilleure solution de repli advenant qu'une négociation entamée ne fonctionne pas. Le dossier du MSA est assurément rendu là! La bonne nouvelle, c'est que le gouvernement a tous les leviers pour préparer le terrain à une option de repli et il suffirait d'un signal de votre part, monsieur le Premier ministre, pour que ceci se produise.

Quelle est cette solution de repli? En bref, l'adoption d'une loi spéciale, au cours de la présente session parlementaire, qui permettrait au gouvernement, dans les délais qu'il aura lui-même déterminés, de procéder à la cession des droits superficiaires accordés à RCR pour le secteur alpin et à la remise immédiate de la montagne au gouvernement. En d'autres termes, s'assurer qu'au moment où l'État déciderait de mettre un terme aux négociations, celles-ci menant à un cul-de-sac, la montagne puisse être aussitôt mise sur une trajectoire

d'investissements par un gestionnaire compétent, choisi par le gouvernement, et à l'écart des délais engendrés par d'éventuelles poursuites juridiques de RCR. Sans cet outil de négociation, le gouvernement donne le champ libre à l'entreprise pour poursuivre sa stratégie d'évitement et prolonger le cauchemar dans lequel est plongée toute la communauté au MSA. L'option de retrait de RCR aurait également l'avantage indéniable d'ouvrir la voie à des solutions de durabilité pour le secteur Est. Nos experts légaux confirment que les membres de l'Assemblée nationale du Québec, nos élus, sont tout à fait en droit de prendre une telle décision devant la gravité de la situation au Mont-Sainte-Anne, notamment parce qu'il est question de sécurité publique.

M. Legault, votre signal est la seule clé possible

Après des années de discussions, l'actuelle approche de négociation ne mène nulle part parce qu'une stratégie de repli fait cruellement défaut. Nous faisons donc appel, monsieur le Premier ministre, à votre leadership afin que vos négociateurs aient les coudées franches auprès de RCR. Il devient urgent de changer le rapport de force en faveur du Québec, pour obliger l'entreprise à collaborer. Il faut faire attention au chant de sirènes – *cette fois c'est différent* – et penser qu'appliquer la même approche des 20 dernières années auprès de RCR donnera un résultat différent.

Nous comprenons évidemment, devant la tourmente économique planétaire, que vos priorités de temps en tant que dirigeant du Québec soient ailleurs. Mais si vous envoyez instamment le signal en faveur du MSA, soyez assuré que l'écosystème se mettra à l'œuvre. Une bonne nouvelle en faveur de la pérennité du Mont-Sainte-Anne redonnerait beaucoup d'espoir à toute une communauté qui n'en peut plus d'être à la merci du manque d'intérêt et d'ambition du gestionnaire en place.

Veuillez recevoir, monsieur Legault, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Yvon Charest
Président

- CC. **Mme Christine Fréchette**, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et ministre responsable du Développement économique régional
M. Jonatan Julien, ministre responsable des Infrastructures et ministre responsable de la Capitale-Nationale
Mme Isabelle Charest, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein-air
Mme Kariane Bourassa, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré